

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-PIERRE BOUVET**

**OBJET : RD538 - Salon de Provence - Convention de mise à disposition du domaine public
routier départemental.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux routes, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La société Immonarbonne souhaite créer un accès depuis la RD 538 au PR14+525 afin de desservir une surface commerciale située à Salon de Provence.

Le projet consiste en l'aménagement de l'accès et la réalisation d'un îlot central afin d'interdire les mouvements de tourne-à-gauche.

Dans un premier temps, la société Immonarbonne souhaite réaliser les études préliminaires et d'avant projet de ces aménagements, et dans un second temps réaliser les travaux.

Une convention de mise à disposition du domaine public routier départemental est nécessaire afin de définir les modalités de mise en œuvre et les domaines de responsabilités de la société Immonarbonne et du Département.

Cette convention n'aura aucune incidence financière sur le budget départemental.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL